

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros Guirec  
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant interdiction de circulation  
sur l'avenue de la mairie, rue de l'église,  
l'impasse Fontaine Ste-Marguerite, rue des Hortensias

le samedi 1<sup>er</sup> Juin 2024 de 12H à 17H

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur l'avenue de la mairie, la rue de l'église, l'impasse Fontaine Sainte-Marguerite, rue des Hortensias, en interdisant l'accès à tous types de véhicules, pendant le spectacle déambulatoire « Roue libre », le samedi 1<sup>er</sup> Juin 2024 de 12H à 17H

A R R E T E

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite le samedi 1<sup>er</sup> Juin de 12H à 17H sur les secteurs suivants :

- Avenue de la mairie, une partie de la rue des Hortensias
- La rue de l'église et l'impasse de la Fontaine Sainte-Marguerite

**Article 2 :** les véhicules seront déviés par :

- La rue de la vieille côte, rue de Crec'h Ar Goff
- Rue de Park Ar C'hra
- Rue Gabrielle Tréanton

**Article 3 :** Une signalisation de type réglementaire matérialisant les interdictions de circulation, visée à l'article 1, et les déviations correspondantes, seront mises en place par les Services Techniques de la commune de Saint-Quay-Perros, le samedi 1<sup>er</sup> Juin 2024

**Article 4 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Saint-Brieuc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- Lannion Trégor Communauté – Service Transport

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 28 mai 2024

Pour le Maire et par délégation  
2ème adjoint  
Marcel LE BOZEC

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 28 mai 2024





22700 SAINT-QUAY-PERROS  
Le calme à deux pas de la mer

